



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 mai 2017

MOTION SUR LE  
PROJET  
D'ORDONNANCE  
FEDERALE OUMIN  
LIEE A LA MISE EN  
ŒUVRE DES  
PROJETS  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 11 mai 2017

Secrétaire de séance : Stéphane VALLI

Membres présents : 26

N° CS2017-55

Nombre de délégués  
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 26

Pouvoirs : 6

• Délégués titulaires :

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –  
M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND –  
M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND –  
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude  
BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine  
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane  
VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE – M.  
Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Régis  
PETIT – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard  
BOCCARD – Mme Olga GIVERNET, suppléante de  
Mme Muriel BENIER – M. Jean-Claude CHARLIER,  
suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel  
DOMINGUEZ, suppléante de M. Christian PERRIOT –  
M. Michel DE SMET, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à  
M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY donne pouvoir à

M. Pierre FILLON – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI – M. Patrick PERREARD donne pouvoir à M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL –  
M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER –  
M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON –  
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE –  
M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN  
– M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE

Motion sur le projet d'ordonnance fédérale OUMin liée à la mise en œuvre des Projets d'agglomération

Le Département Fédéral de l'Environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) consulte actuellement les Gouvernements Cantonaux sur des modifications d'ordonnance rendues nécessaires pour permettre juridiquement la création du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, au comblement du déficit et à la mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales (FORTA).

Le Pôle Métropolitain salue la création du FORTA qui permet à la Confédération de poursuivre son soutien financier aux projets d'agglomération. Nous soulignons tout l'intérêt de ce dispositif soutenant la réalisation de projets mobilité. Notre bassin de vie transfrontalier connaît une croissance exceptionnelle en Europe, qui engendre des besoins forts, notamment en matière de mobilité et repose sur une coordination forte entre urbanisation, environnement et mobilité.

Cependant, le Pôle Métropolitain souhaite porter à la connaissance de la Confédération des observations portant sur les points suivants :

- La révision de l'article 22 OUMin introduit un article permettant le versement de contributions forfaitaires pour les mesures de faible ampleur concernant la mobilité douce, la gestion du trafic et la requalification de l'espace routier, ce qui allégera les démarches administratives.

**Il serait utile d'avoir plus de précisions sur le fonctionnement de la forfaitisation des mesures concernées.**

- L'introduction de délais pour la réalisation des mesures, afin de garantir l'exécution rapide des mesures cofinancées par la Confédération.

**La proposition de délais assez stricts pour la réalisation des mesures est un levier intéressant pour permettre la priorisation des mesures. Toutefois, nous souhaitons que la Confédération tienne compte du contexte transfrontalier, et de son impact sur les délais et les coûts de réalisation, notamment pour les projets lourds tels que les tramways par exemple. Une approche différenciée selon les typologies de projet pourrait ainsi être envisagée.**

- L'adaptation selon la nouvelle définition de l'Office fédéral de la statistique de l'annexe 4 de l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin) qui énumère les villes et agglomérations ayant droit à des contributions (VACo).

**Concernant ce point, nous souhaitons que l'intégralité du périmètre du Grand Genève soit pris en compte. Il s'agit de notre périmètre fonctionnel, reconnu**

dans la politique des Agglomérations de la Confédération et conforme à la Loi sur l'Aménagement du territoire (LAT). Il s'agit de notre véritable bassin de vie.

Le détail de ces observations est annexé à la présente motion, dans la note d'accompagnement en pièce-jointe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à adresser une contribution à la Confédération et à prendre toute initiative auprès des Cantons de Genève et Vaud et des partenaires français, pour une meilleure prise en compte de la réalité du Grand Genève dans le projet d'ordonnance fédérale OUMin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 23 MAI 2017

Publié ou notifié le 23 MAI 2017

Le Président,  
Jean DENAIS



